

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_2021_014

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice	14
de Présents	13
de Votants	14

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

**Réfection du revêtement du
Grand Chemin de
Champtercier**

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : HAMOT Christine par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 26/02/2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une consultation a été lancée auprès de trois entreprises pour la réfection revêtement du Grand Chemin de Champtercier.

Après étude des candidatures, la commission des travaux a décidé de retenir la proposition faite par la Routière du Midi pour un montant 36 968 € HT soit 44 361.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de la Routière du Midi pour un montant 36 968 € HT soit 44 361.60 € TTC

PREVOIT d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire,
Antoine ARENA

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/03/2021 004-210400479-20210309-DE_2021_014-DE

